

L'UEL présente ses pistes de réforme du régime général d'assurance pension

Dans un avenir rapproché, la sécurité sociale dans son ensemble subira les effets du vieillissement de la population. Cet état de fait se ressentira entre autres au niveau du régime général d'assurance pension. L'UEL a pris une part active dans les travaux du groupe de réflexion institué par le Ministre de la Sécurité sociale au cours du deuxième semestre 2007, encore dénommé «klengen Rentendesck» et dont l'objet était justement d'identifier «les mesures envisageables pour garantir la viabilité à long terme du système de pension». L'UEL a, dans le sillage de ces travaux, réalisé une étude dressant les contours d'une réforme du régime général d'assurance pension. Cette étude a pour objet de dégager un certain nombre de pistes chiffrées permettant d'identifier des mesures à mettre en oeuvre dans le but de pérenniser le régime général d'assurance pension. Dans ce contexte, l'UEL a basé ses réflexions en la matière sur un scénario de référence, qui utilise les données officielles de l'IGSS et intègre les effets de la crise actuelle. Les conclusions de ce scénario sont alarmantes dans la mesure où le maintien du régime actuel des pensions conduirait en 2050 à un endettement atteignant 190% du PIB. Les calculs des taux de cotisation requis pour éviter un tel décaissement, tout en garantissant à législation constante le niveau actuel des prestations, ont également abouti à des résultats socialement et économiquement inacceptables. L'UEL insiste donc sur la mise en place à très court terme d'une réforme du régime général d'assurance pension dans le but de le pérenniser, tout report en la matière rendant les mesures correctrices plus incisives pour les futures générations de bénéficiaires et d'assurés.

Pour l'UEL toute réforme du régime général d'assurance pension doit répondre aux 5 principes fondamentaux suivants:

- assurer la soutenabilité à terme du système et le respect de l'équité intergénérationnelle,
- déterminer les prestations en fonction des ressources financières disponibles,
- sauvegarder, voire renforcer le caractère social du régime,
- veiller à ce que toute prestation soit générée par une cotisation et
- maintenir la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Les travaux inhérents à cette étude ont été menés par un groupe de travail au sein de l'UEL, sous la présidence de Monsieur Marc Lauer, Président de l'Association des Compagnies d'Assurances – ACA et membre du Conseil d'administration de l'UEL. Ils s'inscrivent dans la foulée des recommandations de type structurel que les organisations patronales ont formulées dans le cadre des récentes discussions tripartites, recommandations nourries par le souci de rendre notre économie plus compétitive et d'asseoir les finances publiques sur des bases solides. Etant donné que cette problématique figure à l'ordre du jour des discussions entre les parties du Gouvernement en formation, l'UEL a communiqué son étude au Formateur ainsi qu'aux parties concernées. L'UEL tient à signaler que les réflexions reprises dans son étude ne sont motivées par d'autres considérations que par sa détermination à pérenniser le régime général dans ses grands axes, régime qui a fait ses preuves, sans pour autant porter préjudice à la compétitivité de l'économie nationale et ce dans le souci du maintien de la cohésion sociale.